

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS

## POS initial approuvé le 08.12/1975

 RÉVISION N° 1
 approuvée le
 04.11/1988

 RÉVISION N° 2
 approuvée le
 28.03/1991

 RÉVISION N° 3
 approuvée le
 27.08/1992

 RÉVISION N° 4
 approuvée le
 20.11/1998

#### Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22.02/2008

Modification n° 1	27.11/2009
Modification n° 2	01.09/2011
Modification n° 3	05.05/2017
Mise à jour	18.02/2019
Modification n° 4	17.12/2018

# PLU - Modification n°5 ENQUÊTE PUBLIQUE

vu pour être annexé à l'arrêté du maire en date du : LE MAIRE Monsieur Tristan DUVAL

## 2b - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Modification de la planche 2



## Le site en 2020

La premièrepartie de ce nouveau quartier reçoit une résidence service pour personnées âgées, une résidence de tourisme et 2 opérations de logements collectifs qui totalisent 201 logements. La partie restant urbanisable en 2021, est cernée de blanc. Elle comprend des zones humides qui seront, pour l'essentiel, préservées.

## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION Planche 2 - Un nouveau quartier urbain au centre de la commune



## Les orientations d'aménagement et de paysagement

## **PROGRAMMATION:**

Ce nouveau quartier recevra des logements (indiviuels, intermédiaires et collectifs) et un équipement de quartier.Pour faciliter l'accueil de familles en résidences principale :

- > Au moins 18% des logements créés seront des logements abordables (type accession durable avec Bail Réel Solidaire);
- > Au moins 45% des logements compteront plus de 3 pièces

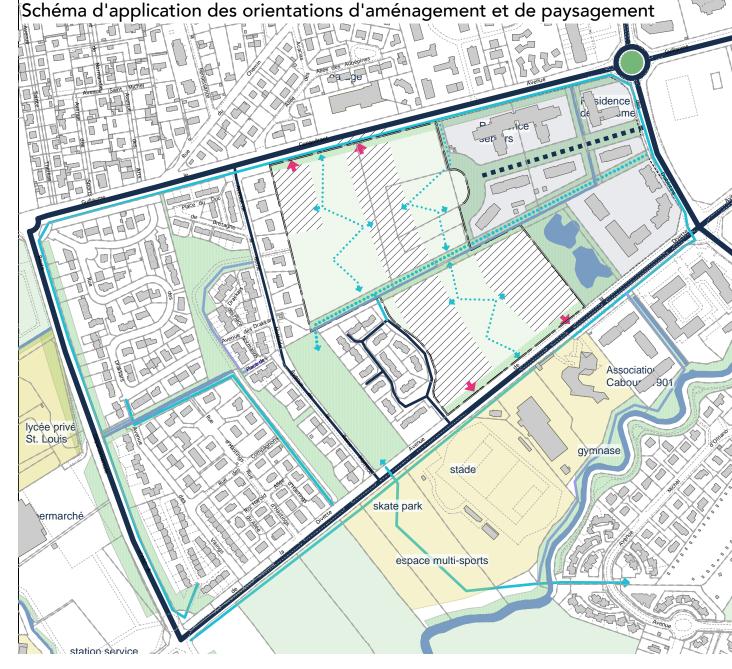
#### PRINCIPES D'URBANISATION

- Afin de préserver les zones humides et/ou d'expansion des crues, quatre ilots constructibles seront délimités.
- Ils seront reliés entre eux et avec les réseaux des quartiers riverains par des chemins et/ou pistes cyclables.

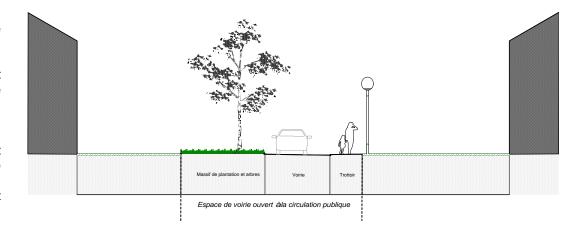
## PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX :

Pour faire des contraintes environnementales des atouts pour le cadre de vie des futurs habitants :

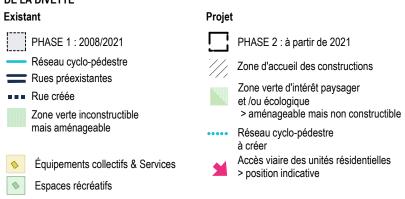
- un peu moins des deux tiers des huit hectares encore constructibles, restera occupé par des espaces naturels, qui seront préservés et aménagés dans l'intérêt du paysage, de la biodiversité et du cadre de vie des quartiers riverains. Ils pourront recevoir des aménagements légers (cheminements, mobiliers urbains, ...) qui ne remettent pas en cause leur intérêt écologique et paysager.
- l'aménagement de la coulée verte au centre du secteur, de part et d'autre du petit canal sera continué. Elle recevra une section de la voie verte qui reliera le centre-ville au chemin de Villiers ;
- les abords des deux grandes avenues qui bordent le site, feront l'objet d'un traitement paysager soigné.



COUPE DE PRINCIPE SUR LES RUES DE DESSERTE INTERNE DES ILOTS BÂTIS Source : MPA Architectes



AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX QUARTIERS D'HABITAT ENTRE L'AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT ET L'AVENUE DE LA DIVETTE



commune de Cabourg

Modification n°5 du PLU

AGENCE SCHNEIDER architectes urbanistes